

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/215

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

**EXCUSES** : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Culture : Adhésion au Pass'Culture**

Madame Isabelle Dugua, Vice-présidente à la culture et au patrimoine, rappelle que le Ministère de la Culture a déployé le dispositif Pass'Culture depuis 2021, et qu'il est élargi depuis janvier 2022 à tous les jeunes de 15 à 18 ans. Le dispositif a pour objectif de promouvoir l'offre culturelle d'un territoire auprès des adolescents.

Il se déploie sur deux volets :

*(1) Auprès des jeunes, à titre individuel :*

- Un crédit annuel pour permettre l'achat de biens, activités ou services culturels : 20 € dans l'année de ses 15 ans ; 30 € pour ses 16 ans ; 30 € pour ses 17 ans ; 300 € pour ses 18 ans) ;
- Un accès, par géolocalisation, aux offres culturelles à proximité de chez soi, qu'elles soient gratuites ou payantes.

*(2) Auprès des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré, pour les classes :*

- Un crédit attribué à chaque établissement scolaire sur la base de ses effectifs, pour permettre le financement des intervenants artistiques ou l'achat de places de spectacle/cinéma : 25€ par élève de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ; 30€ par élève de CAP et de seconde ; 20€ par élève de première et de terminale.

L'adhésion à ce dispositif permettra :

- De faire bénéficier les jeunes d'une prise en charge partielle de leurs frais d'inscription aux parcours d'enseignement artistique du Conservatoire ;
- De favoriser la participation aux animations, actions culturelles et événements gratuits pour les jeunes, organisés par les services d'EBER CC, notamment le Conservatoire 6/4, la Médiathèque ECuME, le Service Tourisme ;
- D'intégrer le cofinancement d'interventions artistiques et culturelles, notamment celles inscrites au Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC EBER).

Outre la visibilité et la promotion de l'offre culturelle, le Pass'Culture vise également à permettre une meilleure connaissance des pratiques et usages culturels des jeunes à l'échelle locale. C'est un outil pouvant aider les acteurs culturels dans la construction de leurs offres auprès de ces publics, et ainsi favoriser et renforcer l'accès des jeunes aux lieux et propositions culturelles de leur territoire. Il peut également servir de levier pour renforcer les partenariats des établissements culturels avec les collèges et lycées.

L'adhésion au dispositif est gratuite et permet au partenaire de faire identifier son offre auprès des jeunes.

-----  
- Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la volonté de l'Etat de favoriser et promouvoir l'offre culturelle auprès des adolescents par le biais du Pass'culture exposé ci-dessus,

Considérant le souhait de la Communauté de communes de faire bénéficier du Pass'culture auprès des jeunes afin de promouvoir et développer son offre culturelle,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**VALIDE** l'adhésion de la Communauté de communes au dispositif Pass'Culture pour l'ensemble des activités, événements et projets culturels éligibles organisés par les services de la collectivité,

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**